

**COMPTE RENDU**

**Présents** : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame ROBIN Monique, Madame BEZZI Stéphanie.

**Excusés** : Monsieur CHERAUD Roch, Madame PIERRAT Angélique.

**I - Décisions de Bureau :**

1 - Décision de Bureau : Avenant n°4 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en faveur de la SAS Les Portes de l'Atlantique. **Accord unanime.** Il a été décidé de reporter les échéances de versements des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2021 et le loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2021.

2 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : modification de poste pour le service commun « Ressources Humaines ». **Accord unanime.** Suite à la réussite d'un agent au concours, son poste d'adjoint administratif est transformé en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

3 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : modification de poste pour le service commun « Commande Publique ». **Accord unanime.** Suite à la réussite d'un agent au concours, son poste d'adjoint administratif est transformé en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

4 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : modification de poste pour le service commun « Finances ». **Accord unanime.** 3 postes d'adjoints administratifs sont transformés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et en deux postes d'adjoints administratifs à temps complet.

5 - Décision de Bureau : Subvention construction gendarmerie. **Accord unanime.** Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

**FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PART TRAVAUX**

DEPENSES TTC		RECETTES	
Etudes	87 060,00	Etat	556 140
Maîtrise d'œuvre	437 760,00	Etat DSIL	0
Travaux	3 808 800,00	Région (abondement CTR)	206 000
Frais divers	35 040,00		
Révision de marchés	83 400,00	Taux de subventions HT	15%
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 452 060,00</b>		

## COMPTE RENDU

**Présents** : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame BEZZI Stéphanie, Madame PIERRAT Angélique.

**Excusés** : Monsieur CHAIGNEAU Jacques.

### I - Décisions de Bureau :

1 - Décision de Bureau : Provision Fonds Résilience. **Accord unanime.** Il a été décidé la création d'une provision budgétaire à hauteur de 10 000€, soit 20% des aides octroyées à ce jour sur la part CCSE.

2 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association « Harmonie de Paimboeuf ». **Accord unanime.** Il a été décidé d'approuver la convention de mise à disposition d'un Professeur Territorial d'Enseignement Artistique pour une durée de deux ans, pour exercer les fonctions de direction musicale et d'accompagnement du projet associatif de l'Harmonie.

3 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : modifications de postes pour l'école intercommunale de musique (rentrée scolaire 2021-2022, suite à des départs en retraite et mutations). **Accord unanime.** Il a été décidé de créer deux postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, l'un à 10/20<sup>ème</sup> et l'autre à 15/20<sup>ème</sup>. Ainsi que deux postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, l'un à 10/20<sup>ème</sup> et l'autre à 12/20<sup>ème</sup>.

4 - Décision de Bureau : Convention conclue entre l'Etat et la Communauté de Communes du Sud-Estuaire en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion d'aires des gens du voyage pour l'année 2021. **Accord unanime.** Cette participation prend en compte une part fixe déterminée en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois sur l'aire, et une part variable déterminée par le taux provisionnel d'occupation mensuel des places pour 2021. Le montant total provisionnel pour 2021 s'élève à 17 386,71€, la part fixe s'élève à 8 136 €, la part variable sera réajustée en janvier 2022.

5 - Décision de Bureau : Convention de financement pluriannuelle avec l'agence d'urbanisme de la région nazairienne. **Accord unanime.** La convention est effective pour les années 2021 à 2023. La subvention de la CCSE s'élève à 10 000 € par an. Elle recouvre la cotisation annuelle et la participation financière apportée à l'ADDRN pour la mise en œuvre des actions, études et projets inscrits dans le programme partenarial. Un avenant annuel à la convention permettra d'identifier de façon plus précise le programme d'intervention de l'ADDRN. Des subventions complémentaires à la subvention annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'ADDRN pour des missions exceptionnelles et de plus grande envergure. Ainsi, une subvention d'un montant de 35 000 € est prévue pour la réalisation du plan guide de Paimboeuf, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Cette subvention fera l'objet d'une refacturation de la CCSE auprès de la Commune de Paimboeuf.

6 - Décision de Bureau : Budget annexe assainissement – Contractualisation d'un emprunt. **Accord unanime.** L'emprunt souscrit avec la Banque Postale s'élève à un montant de 1 200 000€, aux conditions ci-dessous :

Durée du contrat	15 ans
Montant	1 200 000,00 €
Taux	Fixe
	0,62%
Amortissement	Échéances constantes
Montant de l'échéance	20 959,90 €
Montant des intérêts	57 966,00 €
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité	Trimestrielle
Commission d'engagement	0,05% du montant emprunté, soit 600 €
Versement des fonds	En 1,2 ou 3 fois avant la date limite du 13 août 2021
Pénalité de remboursement anticipé	Possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû

7 - Décision de Bureau : Gestion des milieux aquatiques – Programme d'actions sur le Boivre. **Accord unanime.** Le programme d'actions décomposé de manière suivante est validé.

Coûts estimatifs HT	Actions sur les cours d'eau	Actions sur les marais	Actions d'accompagnement au volet milieux aquatiques	Animation du volet milieux aquatiques	Total
<b>Année 1</b>	10 790 €	85 000 €	30 000 €	45 000 €	170 790 €
<b>Année 2</b>	121 915 €	138 054 €	24 000 €	45 000 €	328 969 €
<b>Année 3</b>	69 920 €	103 824 €	28 000 €	45 000 €	246 744 €
<b>Année 4</b>	50 920 €	111 471 €	24 000 €	45 000 €	231 391 €
<b>Année 5</b>	17 585 €	15 000 €	14 000 €	45 000 €	91 585 €
<b>Année 6</b>	-	70 000 €	18 000 €	45 000 €	133 000 €
<b>Total</b>	<b>271 130 €</b>	<b>523 349 €</b>	<b>138 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>1 202 479 €</b>